Assurance et signature du contrat — Équerre
Couverture d'assurance exigée et processus de signature électronique du bon d'intervention.

1. Assurance responsabilité civile Tout professionnel inscrit doit détenir une assurance responsabilité civile générale d'au moins 2 000 000 $ couvrant les dommages matériels et corporels liés à ses travaux. L'attestation est vérifiée à l'inscription puis à chaque renouvellement.

2. Licence RBQ La licence RBQ est validée auprès du registre public de la Régie du bâtiment du Québec. Une licence suspendue, expirée ou restreinte entraîne la désactivation immédiate du compte professionnel.

3. Cautionnement et garanties Le professionnel demeure soumis aux obligations de cautionnement de licence prévues par la Loi sur le bâtiment. Les travaux de rénovation majeure peuvent, selon leur nature, être couverts par un plan de garantie applicable.

4. Contrat et bon d'intervention À l'acceptation d'une soumission, un contrat de travaux est généré automatiquement : description du chantier, montant, jalons de paiement, matériaux inclus et délais. À la fin des travaux, le client signe électroniquement le bon d'intervention (signature manuscrite au doigt ou à la souris, accompagnée du nom légal).

5. Valeur juridique de la signature La signature électronique est recevable en vertu de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (RLRQ c. C-1.1). Sont conservés : l'horodatage, l'adresse IP, l'identifiant du signataire et le tracé de la signature.

6. Avenants (change orders) Toute modification du prix ou de l'étendue des travaux fait l'objet d'un avenant écrit, proposé par le professionnel et approuvé par le client dans la plateforme avant exécution. Le montant total du chantier et les jalons non payés sont recalculés automatiquement.

7. Réclamation

En cas de sinistre ou de malfaçon, le client transmet sa réclamation via Équerre dans les 30 jours. Équerre fournit l'ensemble du dossier de chantier (contrat, photos, avenants, bon signé) aux parties et à l'assureur concerné.